

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS703

présenté par

M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such, Mme Pollet, Mme Lorho,
Mme Hamelet, M. Odoul, Mme Loir et Mme Ranc

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« à l'aide à mourir »

les mots :

« à l'euthanasie et au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement dissipe l'équivocité du vocable d'aide à mourir.